

Mardi 24 juillet 1945

UN MARÉCHAL DE FRANCE DEVANT SES JUGES

L'homme qui comparaît devant la Haute Cour a derrière lui on ne sait combien de légendes contradictoires. Héros de Verdun, maniaque de la capitulation, masochiste de la défaite. Collaboration et double jeu. Sans lui « la défaite eût été pire ». Les enfants des écoles chantaient *Maréchal nous voilà*. Il fut le maréchal de pastorale. Il fut le sauveur providentiel. Il fut le traître nuancé à l'image des traîtres que nous montre l'Histoire. Il fut le traître de mélodrame et de cinéma.

Dès midi, des badauds sont massés boulevard du Palais. Ils savent bien que Pétain ne leur sera pas montré, mais ils sont attirés par l'événement. Ils écoutent l'appel de l'Histoire. Leurs regards dirigés vers la façade du Palais, l'horloge, l'escalier monumental, mendent on ne sait quelle révélation.

La salle où siège la Haute Cour. Le décor en est quelque peu solennel. Les murs en sont revêtus de boiseries de chêne. Le plafond à macarons d'or est allégorique. On y voit s'affronter une Justice drapée et une Vérité nue. En ce lourd décor, les tables et les bancs en bois blanc qu'on a dressés pour la presse font un bizarre contraste.

Cette salle est pleine. C'est dans un magma de foule que le maréchal s'insinue pour gagner la place qui lui fut assignée. Ses épaules ne sont pas voûtées. Il dirait qu'il a soixante-dix ans on le croirait. Avant de s'asseoir, il fait, dans la direction de la presse, un petit salut discret.

Ce fut peut-être la seule minute émouvante de cette audience; un étrange silence. Toute rumeur, tout chuchotement a cessé devant le destin inattendu d'un maréchal de France accusé « d'intelligences avec l'ennemi en vue de favoriser ses entreprises ».

Le Maréchal ressemble à ses photographies. On ne découvre rien en lui qu'elles ne révèlent. Pour la raison que la photographie amollit les accents et les traits. Le visage de Pétain est en effet d'un dessin parfaitement régulier, d'une totale symétrie. Mais il est comme raboté, presque lisse. À peine si quelques rides sont visibles. Ce visage ressemble à une photo

retouchée. Ce visage n'est animé que par quelques tics. Le regard vacille un peu. C'est le regard de beaucoup de retraités, de beaucoup de vieux capitaines, de beaucoup de vieux domestiques de famille.

Un opérateur s'approche du Maréchal. À deux mètres. Il braque sur lui son appareil. Rumeurs vagues dans la salle. Sensiblerie ou sensibilité? En fait, criminel ou non, Pétain est dans cette salle de justice le plus faible et le plus désarmé.

On dirait qu'il passe à l'anthropométrie. On entend quelques cris : « Assez! assez! » Pétain se tourne vers ses avocats. Je ne saurais dire si son visage sans mobilité exprime de la tristesse ou de l'indifférence. Le public ne pense pas à Buchenwald. Il traduit tout spectacle en image d'Épinal. Pour lui, le Maréchal est, l'espace d'une minute, une sorte de roi Lear.

Le président ouvre l'audience et souhaite que les débats se développent dans la sérénité.

— Accusé, levez-vous!

Pétain n'a pas entendu. Il reste assis. Un de ses avocats s'approche, lui touche légèrement l'épaule.

Le bâtonnier Payen présente une proposition d'incompétence.

— Le Maréchal, dit-il, ne peut être jugé que par le Sénat. La Constitution de 1875 n'a pas été abrogée. Or, le président de la République ne peut être jugé que par le Sénat. Et Pétain doit être jugé comme serait jugé un président de la République. Sans doute, a-t-il pris le titre de « chef de l'État », mais cet État était une république, et cette république, il ne l'a jamais répudiée.

Quelques spectateurs, dont l'esprit est simple, ont le sentiment que le bâtonnier suit une sorte de rêve juridique où le réel ne trouve point sa place.

Mais il soulève une plus grave objection.

— Quelques-uns des juges de la Haute Cour ont prêté serment à Pétain.

À quoi le procureur Mornet répond qu'un serment prêté à un gouvernement sous le contrôle de l'ennemi est un serment sans valeur. Cette affirmation provoque des rumeurs.

Le procureur : — Pas de manifestation de la 5^e colonne ici.

Le président menace de faire évacuer la salle.

Le procureur : — Pétain a supprimé la République.

Pétain reste indifférent. On a la sentiment qu'il ne comprend pas, qu'il n'a jamais compris.

Qu'il n'a jamais rempli de chair et de sang de si vastes abstractions.

Le greffier lit l'acte d'accusation. La main gauche de Pétain est plaquée sur son ceinturon. Du creux de la main droite, il caresse sans arrêt l'appui de son fauteuil.

« Complot contre la République. »

On ne sait pas si Pétain hoche ironiquement la tête ou s'il souffre d'un tic nerveux. Écoute-t-il même? Il fait penser à un juge distrait qui attendrait avec un peu d'impatience une fin d'audience. Il est calme, étonnamment calme.

Il a déclaré qu'il ne répondrait à aucune question, qu'il laissait à ses avocats le soin de le défendre. Cependant, il lit une déclaration. Il lit d'une voix assez ferme, à peine chevrotante, beaucoup plus nette qu'elle ne le fut jamais à la radio.

Il lit :

— C'est par le peuple français que je dois être jugé. La Haute Cour ne représente pas le peuple français. Je repousse les accusations qui veulent me salir. J'ai passé ma vie au service de la France. J'ai mené ses armées à la victoire en 1918. L'armistice fut un acte nécessaire et sauveur. L'armistice a contribué à la victoire des Alliés. Chaque jour, un poignard sur la gorge, j'ai lutté contre les exigences de l'ennemi. L'Occupation m'a amené à tenir des propos et à accomplir des actes dont j'ai souffert. Ceux qui m'accusent, sans moi, que seraient-ils devenus? J'ai fait à l'intérieur ce que de Gaulle a fait à l'extérieur.

Ici, il semble apporter une confirmation imprévue aux caricatures des journaux clandestins qui le montraient accueillant de Gaulle après la victoire et lui promettant de « passer l'éponge ».

Il poursuit sa lecture. Son programme était de rénover la famille et de supprimer la lutte de classes.

— Nul ne pourra reconstruire que sur les bases que j'ai jetées. En me condamnant, vous aggraverez le désaccord de la France. Si vous devez me condamner, que cette condamnation soit la dernière. Je suis innocent, j'attends le jugement de Dieu et celui de la postérité.

À peine Pétain s'était-il rassis qu'il y eut algarade entre le procureur et l'un des avocats.

— Il y a trop d'Allemands dans cette salle, déclara le procureur en réponse à quelques rumeurs.

Il y eut un dur colloque entre le procureur, penché, les deux mains en avant, et l'avocat, dressé dans le box.

Le procureur rectifia : — Je veux dire trop de gens qui font le jeu des Allemands.

Léger tumulte. Un groupe d'avocats proteste.

Suspension d'audience. Intervention du bâtonnier. Tout s'est apaisé. Le bâtonnier donne acte au procureur qu'il n'a pas voulu dire le moindre mal des avocats et que les avocats présents dans la salle promettent de se comporter avec sérénité, d'être bien sages.

M. Paul Reynaud dépose. Il dit en quelles conditions, en mai 1940, il fit appel à Pétain¹. Il montre comment naquit la légende de Pétain le maréchal « de gauche », le maréchal « de la défensive », le maréchal « avare du sang des soldats ».

Pétain semble rêver, semble absent.